



Les Sables d'Olonne, le 18 août 2023

**CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE CNES 2023 (exercice 2022)**

**Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'AG de la CNES le
LUNDI 23 OCTOBRE 2023 à 14h00
au siège social de la CNES
49 rue Nationale 85100 Les Sables d'Olonne - FRANCE**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale (AG)

- Ouverture de la séance par le Président et Vote du PV de l'AG 2022 (exercice 2021)
- Rapports moral et financier
- Quitus au Bureau de la CNES pour sa gestion, / Approbation du rapport moral, des comptes
- Budget prévisionnel et son approbation
- Promotion des Educateurs Sportifs
- Présentation de l'action CNES pour la défense professionnelle et jurisprudences
- Evolution de la Convention collective du sport : élections professionnelles / Formation / Elections TPE
- Evolution de la Filière des diplômés : prospective, CQP, Titres, action du MJS, Agence Nat. du Sport.
- Caisse de retraite CIPAV / RSI
- RC Professionnelle CNES / Assurances
- Gestion administrative dont cotisations / Gestion Paypal - HelloAsso / Gestion internet
- Questions diverses et orientations.

PROJET DE RESOLUTIONS :

1 – **L'AG**, connaissance prise des Rapport moral, Rapport financier, des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après en avoir délibéré, les approuve;

2 – **L'AG**, connaissance prise du Budget prévisionnel comprenant notamment des frais de gestion administrative, de gestion cotisations, de gestion internet, ainsi que des avances habituelles nécessaires à la gestion et aux divers paiements entre le 1er janvier de l'année considérée et la date de l'AG, et après en avoir délibéré, les approuve;

Pour des raisons d'organisation et de sécurité - bureau ou location de salle, mesures sanitaires - toute personne souhaitant assister à l'AG devra en informer la CNES par mail à philippe.brossard@gmail.com au moins 10 jours avant sa tenue soit avant le 13 octobre 2023 à minuit.

Le Secrétaire-Général

Philippe Brossard

Philippe Brossard

Note très importante - Il est souvent difficile d'obtenir le quorum. En l'absence de quorum, l'Assemblée générale ne peut avoir lieu et l'assemblée est immédiatement clôturée, aucun débat ne pouvant avoir lieu. La date est alors reportée.

POUVOIR

Copier ce texte et envoyez le en .jpg / .png, ou pdf, par mail à cnes.sport@gmail.com

Je soussigné.....
membre adhérent de la CNES (ou délégué d'un syndicat adhérent) et à jour de mes cotisations,
demeurant à :

donne tous pouvoirs à : M. Mme Melle-----

à l'effet de me représenter :
à l'Assemblée Générale de la CNES du **lundi 23 octobre 2023 à 14h00**.
au 49 rue Nationale 85100 Les Sables d'Olonne

ainsi qu'à toutes autres Assemblées ayant à délibérer sur tout ou partie des mêmes ordres du jour, en cas de remise ou d'ajournement de celle ci-dessus, et à cet effet, assister aux assemblées, prendre connaissance de tous documents, prendre part aux délibérations, présenter s'il y a lieu toutes observations, émettre tous votes sur les points figurant aux ordres du jour, signer toutes feuilles de présence et généralement faire le nécessaire.

Date et signature (précédées de la mention **BON POUR POUVOIR**) :

IMPORTANT : En cas d'empêchement du mandataire que vous aurez désigné, ce pouvoir ne pourra être pris en compte.

Vous pouvez désigner comme mandataire le président en exercice de la CNES (Joël Depoux), ou tout autre personne du Bureau directeur.

Sans indication du mandataire, le pouvoir daté et signé sera considéré comme un vote favorable à l'approbation des rapports moral et financier et des résolutions et pourra être utilisé par le président de la CNES lors des différents votes organisés lors de l'Assemblée générale.

A envoyer de préférence par mail à : cnes.sport@gmail.com
(ou par courrier à CNES / Brossard 49 rue Nationale 85100 Les Sables d'Olonne)